

OBJET :

09/05/2023 N°4
ÉCLAIRAGE DU PARKING DE L'IMPASSE
DU MOULIN ET DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine LAURE - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

Excusée ayant donné mandat : Monique GOUTILLE à Marie-Claude CHAMPROMIS

Absent excusé : Franck POLLET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Alain BLETTERIE

ÉCLAIRAGE DU PARKING DE L'IMPASSE DU MOULIN ET DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

M. le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux pour l'éclairage du nouveau parking situé impasse du Moulin ainsi que la place de l'Église.

Ces travaux prévoient :

- La pose d'un mât central sur le parking avec des projecteurs à led
- La réalisation de tranchées autour de l'église avec pose de fourreaux pour l'aménagement de la place.

Le SIEL-TE (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire) peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents, conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL-TE assure la maîtrise d'ouvrage de travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le montant du projet s'élève à :

Détail	Montant HT travaux	% -PU	Participation commune
Branchement nouvelle armoire EP	1 800 €	100%	1 800 €
2023/2024 – Aménagement nouveau parking + abord de l'église	77 838 €	60%	46 703 €
Pose de fourreaux pour borne de recharge	2 133 €	60%	1 280 €
Total	81 772,04 €		49 783,22 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de 30 jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Prend acte** que le SIEL-TE, dans le cadre de ses compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux désignés ci-dessus dans les conditions préalablement indiquées, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à M. le Maire pour information avant exécution.

► **Approuve** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

► **Prend acte** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

► **Décide** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 5 années.

► **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Alain BLETTERIE

Publication en ligne le 03 JUIN 2023

